

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LUNDI 24 SEPTEMBRE À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel Pavard, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M. PAVARD, M. DEGOULET, Mme PROVOTS, M. DESPRÉS, M. BLANCHET Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme MOREAU-TONNELIER, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents-excusés</u>	Mme RACAPÉ donne pouvoir à Mme LANGLAIS M. LENFANT donne pouvoir à M. DEGOULET
<u>Absente</u>	Mme LIÈBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	M. BLANCHET - Mme HERVE

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du lundi 27 août 2018
- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire annonce deux rajouts à l'ordre du jour, acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Recrutement d'un adjoint technique pour remplacements éventuels,
- Décision modificative budgétaire

Ordre du jour

Affaires générales

1. Assainissement : mise à disposition de l'équipement communal d'assainissement
2. Cycle de l'eau : désignation d'un membre du comité consultatif
3. Avis sur le projet du SAGE bassin versant de la Sarthe Aval
4. Recrutement d'un adjoint technique pour remplacement éventuel dans l'année

Finances

5. Décision modificative budgétaire
6. Dépenses d'investissement

Comptes-rendus des commissions

7. Commissions communales
8. Commissions communautaires

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 août 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 27 août 2018 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Assainissement : mise à disposition de l'équipement communal d'assainissement

Délibération 2409201801

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés.

Les articles L.1321-1 à L.1321-5 du CGCT fixent les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétence. Un procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre du transfert de la compétence assainissement doit être établi conjointement entre les deux collectivités.

Un inventaire des biens existants a été arrêté avec M. le Trésorier de La Suze sur Sarthe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal présents et représentés donnent toutes délégations utiles à M. le Maire (ou à son représentant) pour signer le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers.

2. Cycle de l'eau : désignation de deux membres du comité consultatif

Délibération 2409201802

Suite à la demande de certains élus de la Communauté de communes souhaitant modifier leur positionnement au sein du comité consultatif de la compétence GEMAPI, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner deux personnes qui siégeront dans le comité consultatif de la commission Cycle de l'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne M. Armand LEFEUVRE et M. Bertrand VIVIER pour représenter la commune au sein du comité consultatif.

3. Avis sur le projet du SAGE bassin versant de la Sarthe Aval

Délibération 2409201803

Les membres du Conseil municipal, après étude des documents transmis par la commission locale de l'eau (CLE) sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des

Eaux (SAGE SARTHE AVAL) du bassin versant de la Sarthe Aval, décident de s'abstenir de donner un avis sur le projet du SAGE par manque d'information sur le sujet.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Recrutement d'un adjoint technique pour remplacement éventuel

Délibération 2409201804

Mmes PROVOTS, SURMONT et VIEL ont reçu en entretien jeudi 20 septembre dernier Mme Céline CLOUÉ de Chemiré le Gaudin, afin d'évaluer ses capacités pour les remplacements de Mme SACHER à la salle des fêtes durant ses congés ou bien ses formations pour l'année 2018-2019. Elle pourrait également assurer les remplacements des agents de l'école, de la cantine ainsi que le ménage à la Mairie pendant les congés annuels des agents.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Décision modificative budgétaire

Délibération 2409201805

Contrairement à ce qui avait été annoncé par le Trésor public suite au transfert de la compétence « Assainissement », la commune doit continuer à avancer les fonds pour le règlement des factures Véolia (Contrôle entretien lagune pour le budget Assainissement), en attendant que la Communauté de Communes prenne la main. Cette somme sera prochainement remboursée à la commune.

M. le Maire propose la décision modificative suivante :

615221 (bâtiments publics)	- 13 911euros
678 (autres charges exceptionnelles)	+ 13 911 euros

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Dépenses d'investissement

Délibération 2409201806

- Éclairage de la cour de l'école : 376, 36 euros TTC (Domotic'Elec)

- Tondeuse : 450 euros TTC (SAS Bouvet)
- Souffleur : 645 euros TTC (SAS Bouvet)
- Emplacement PMR parking de l'école : 492 euros TTC (Traçage services)
- Stockage pour l'école : 942.98 euros TTC (Manutan)

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Comptes-rendus des Commissions communales

- **Fleurissement.** Mme PROVOST fait le compte-rendu du passage du jury départemental « villes et villages fleuris ». Ce jury souhaite voir le site de la chapelle d'Athenay lors de son prochain passage en 2019. Il suggère également la suppression des bâches dans les parterres (place de l'église, rond-point notamment).

La commission envisage le remplacement des gravillons blancs au columbarium par des galets blancs pour un montant de 394.20 euros HT. Le panneau permettant l'installation du règlement du cimetière vient d'être installé. L'extension du columbarium sera mise à l'ordre du jour du prochain budget. M. Le Maire suggère d'étudier l'installation de caves urnes.

La commission émet également la possibilité de prévoir un remplacement l'été en cas de congés des adjoints techniques pour l'entretien des espaces verts et fleuris ainsi que du cimetière.

- **Fêtes et cérémonies.** Organisation du 11 novembre : suite au refus de M. FOLLIOU d'organiser le repas du 11 novembre, Mme PROVOST l'a proposé à Cuisine et Indépendance qui a accepté.

Une exposition des Anciens Combattants sera présentée à la salle des fêtes pour la commémoration du centenaire de la guerre 14-18.

Les enfants de l'école participeront à la cérémonie.

- **École et Jeunesse.** M. DEGOULET rapporte la proposition de l'organisation d'un goûter par les agents à l'accueil périscolaire. Il précise aussi que la commission devra se réunir le lundi 22 octobre à 20h30 pour écrire un nouveau Projet Educatif Territorial.

- **Projet éolien.** M. LENFANT a fait un point écrit sur les dernières informations échangées avec Syscom. L'ouverture de l'enquête publique aura lieu en fin d'année. Celle-ci durera 30 jours et l'enquêteur sera M. FONTAINE.

8. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Habitat.** L'appel d'offres infructueux concernant les menuiseries pour les deux logements proposés par Sarthe Habitat dans le lotissement des Trois Chênes a été relancé. Des plis ont été reçus et le lancement des travaux est prévu pour fin 2018.

- **Pacte financier et fiscal.** M. PAVARD expose la proposition de la commission Finances de la Communauté de Communes sur l'augmentation d'un point (soit 25 %) de la part communale de la taxe d'aménagement au bénéfice de la Communauté de communes. L'ensemble des membres du Conseil municipal refusent cette proposition préférant dans un premier temps l'harmonisation de ce taux au niveau de toutes les communes de la Communauté de communes.

De plus, le Pacte Financier et Fiscal était prévu pour rétablir l'équité entre les communes, notamment revoir certaines attributions de compensation.

Questions diverses

- Mme MOREAU-TONNELIER fait le compte-rendu du dernier Conseil d'administration de l'AFCG, auquel elle a assisté.

- **Projet centre-bourg.** L'Agence 7 Lieux a fait état par écrit des échanges en cours avec le département. Les places « arrêt minute » posent problème : une réunion sera demandée pour un échange plus concret.

La séance est levée à 22h20.

Récapitulatif des délibérations du Conseil municipal en date du 24 septembre 2018 :

- Délibération n° 2409201801 : mise à disposition de l'équipement communal d'assainissement
- Délibération n° 2409201802 : cycle de l'eau : désignation d'un membre du comité consultatif
- Délibération n° 2409201803 : avis sur le projet du SAGE bassin versant de la Sarthe Aval
- Délibération n° 2409201804 : recrutement d'un adjoint technique pour remplacement éventuel
- Délibération n° 2409201805 : Décision modificative budgétaire
- Délibération n° 2409201806 : Dépenses d'investissement

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 24 septembre 2018 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Mickaël DESPRÉS
M. Roland BLANCHET	Mme Isabelle LANGLAIS	M. Armand LEFEUVRE	M. Marcel LENFANT
			Absent excusé
Mme Amandine LIÈBLE	Mme Paola MOREAU	Mme Renée RACAPÉ	M. Franck THORETON

	TONNELIER		
Absente		Absente excusée	
M. Bertrand VIVIER			